

Charte du Réseau Périnatal Mayotte

Le Réseau Périnatal Mayotte est constitué de professionnels de toutes disciplines ayant pour mission d'offrir à la population mahoraise des soins obstétricaux et néonataux, selon une prise en charge coordonnée et graduée entre les différents acteurs de la périnatalité.

Sont acteurs de ce réseau, tous les acteurs impliqués dans la prise en charge globale de la femme et de l'enfant pendant la grossesse autour de la naissance.

La finalité du réseau a pour objet la garantie pour tous d'un accès à des soins de qualité et la promotion de la continuité des soins.

Le réseau s'engage à :

- Améliorer la coordination et la communication avec les autres professionnels engagés avec lui dans un travail d'équipe autour de la femme et du jeune enfant ;
- Mettre en œuvre tous les moyens et toutes les compétences disponibles dans ce réseau pour la surveillance de la grossesse, la sécurité de l'accouchement, les soins nécessaires à l'enfant et la relation parent-enfant ;
- Participer aux actions de prévention, d'éducation à la santé, de soins et de suivi sanitaire et social ;
- Établir entre le secteur public et libéral les modalités pratiques de diffusion et d'échanges des informations.

Cette charte définit les engagements des personnes physiques et morales intervenant à titre bénévole ou professionnel. Elle précise les modalités d'accès et de sortie du réseau.

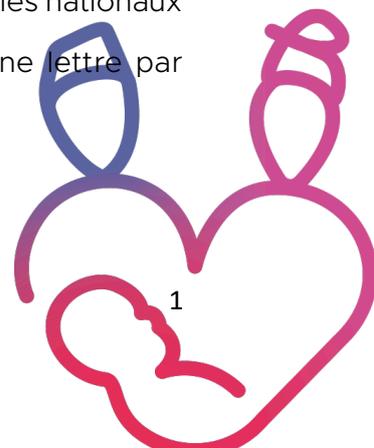
Les membres du réseau s'engagent à respecter les droits des parents et des enfants, notamment en ce qui concerne la confidentialité, le secret médical, l'information et le libre choix.

La situation administrative d'une femme enceinte ne peut être prétexte à un refus de prise en charge, car chaque membre signataire de cette charte s'engage à lutter contre toutes les discriminations et les stigmatisations qui conduisent à l'exclusion de l'accès aux soins.

En conséquence :

Chaque personne physique et morale signataire de la charte s'engage à :

- Connaître et faire connaître le savoir-faire et le champ de compétences des autres professionnels du secteur libéral, du secteur public et du tissu associatif intervenant sur la grossesse et la périnatalité ;
- Favoriser une approche communautaire de la santé dans le respect des lois concernant la protection de l'enfance ;
- Ne pas véhiculer une image négative du réseau ;
- Ne pas utiliser l'activité du réseau à des fins de promotion et de publicité ;
- Utiliser les recommandations de prise en charge de l'HAS, des protocoles nationaux et des protocoles validés localement.
- A la possibilité de sortir à tout moment du réseau, en adressant une lettre par recommandé au président du Conseil d'Administration du Réseau



Je soussigné(e)

Profession

Lieu d'exercice

Date

Signature et cachet

Déclare adhérer à la charte qualité et à la charte constitutive du réseau et en respecter les dispositions. Je déclare savoir que je peux à tout moment sortir du réseau sur simple demande écrite au siège du réseau.

